



Accompagnement scolaire

Certains élèves rencontrent des difficultés dans l'organisation de leur temps ou la gestion de leurs devoirs. Aussi, dans le cadre de plusieurs dispositifs qui se déroulent en dehors du temps scolaire, des accompagnateurs proposent aux enfants une aide personnalisée.

L'accompagnement scolaire

De 17h à 18h après le goûter, le lundi, mardi et jeudi, ce temps est consacré à la révision des leçons conformément à la circulaire de l'Éducation nationale du 29 décembre 1956, abrogée par la circulaire n° 94-226 du 6 septembre 1994.

Les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à l'accompagnement scolaire, un ou plusieurs jours par semaine. La participation régulière n'est pas obligatoire.

Dispositif coup de pouce

Coup de Pouce se déroule de 16h30 à 18h30, le lundi, mardi et jeudi des semaines scolaires.

Le dispositif Coup de Pouce s'adresse aux élèves du CP au CM2. Les enfants sont pris en charge par groupe de 5. Les inscriptions ne sont effectives qu'après concertation entre les acteurs éducatifs qui déterminent si l'accompagnement proposé est adapté à la situation de l'enfant. Un livret personnalisé leur permet d'assurer un suivi coordonné de chaque écolier.

Coup de Pouce est un ensemble d'apports méthodologiques mettant l'accent sur la régularité et l'organisation du travail personnel et sur le jeu ludo-éducatif. Il encourage le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir. Les intervenants s'attachent à renforcer, grâce à un accompagnement personnalisé, le sens de la scolarité et la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussite.

Dispositif Coup de Pouce Clé

Le Coup de Pouce Clé, de 16h30 à 18h se déroule le lundi, mardi et jeudi des semaines scolaires.

Le club Coup de Pouce Clé s'adresse aux élèves de CP. Ils sont constitués de 5 enfants par club et sont gratuits.

Ce sont des enfants de cours préparatoire dits « fragiles en lecture », qui ont besoin d'un soutien pour passer le cap, parfois difficile, de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. L'objectif est de permettre à ces enfants d'acquiescer de la confiance en eux, de renforcer leur motivation et d'associer dans leur esprit lecture et plaisir.



ORGANISATION SEMAINE SCOLAIRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h - 8h20	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil de loisirs	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 - 11h30	École	École		École	École
11h30 - 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 - 16h30	École	École		École	École
16h30 - 17h	Goûter	Goûter		Goûter	Goûter
17h - 18h	Accompagnement scolaire et Coup de Pouce CLE	Accompagnement scolaire et Coup de Pouce CLE		Accompagnement scolaire et Coup de Pouce CLE	Accueil du soir
17h - 18h30	Coup de Pouce	Coup de Pouce		Coup de Pouce	
17h - 19h	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	

Temps scolaire
Temps périscolaires organisés par la Ville
Temps d'accompagnement scolaire organisés par la Ville

Règlement intérieur

Les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à l'accompagnement scolaire, un ou plusieurs jours par semaine. La participation régulière n'est pas obligatoire.

Ils doivent informer chaque matin l'enseignant de la participation de leur enfant à la séance du soir même.

Les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) au dispositif Coup de Pouce, sur proposition des enseignants et sur validation du service Éducation. L'inscription est valable pour un trimestre scolaire et la participation régulière n'est pas obligatoire.



CONTACTER UNE STRUCTURE

SERVICES MUNICIPAUX

Service Éducation

33 rue Antoine Fratacci

92170 Vanves

☎ 01 41 33 93 95





CONTACTER UNE PERSONNE

ADJOINTE AU MAIRE

Xavière MARTIN

2ème Adjointe - Chargée de l'Education et de la Petite enfance

☎ 01 41 33 92 42



TÉLÉCHARGER



Education_-_Réglement_Intérieur_des_temps_de_l_enfant_2023.pdf - (1,82Mo)



Tarifs_Education_2023.pdf - (462Ko)



HÔTEL-DE-VILLE

23 RUE MAR

CS 4000

92172

Du

8h

1

L

1

Ve

13h

☎

